

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 11 (1899)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## CORRESPONDANCE

---

M. H. Bellieni a adressé au *Moniteur* l'intéressant récit ci-après, qui démontre d'une façon sérieuse combien la photographie orthochromatique est supérieure dans la plupart des cas à la reproduction sur plaques ordinaires.

Monsieur Léon Vidal,

J'ai bien souvent entendu dire que les plaques *orthochromatiques*, munies d'écrans jaunes, ne donnaient pas de résultats sensiblement différents des plaques ordinaires.

Comme je sais que vous êtes l'apôtre de l'orthochromatisme j'ai pensé qu'il vous intéresserait de démontrer par une preuve la supériorité des préparations orthochromatiques.

La preuve dont je vous envoie une copie vaut 100,000 fr. puisque c'est par la photographie et avec les plaques orthochromatiques que l'on a pu conserver un document dont la conservation était tout au moins problématique.

Voici ce dont il s'agit :

Lors de la catastrophe de Bouzey, vivait dans un village situé sous la digue d'un riche célibataire, M. Arnould, dont le fermier, père d'une nombreuse famille, était devenu l'ami, et que l'on était habitué à considérer dans le pays comme devant être l'héritier de son propriétaire.

Survient la rupture de la digue, qui détruit la maison d'habitation du propriétaire, noie celui-ci et entraîne au loin ses papiers et toutes ses affaires précieuses.

*Phot. Corresp.*



Concours Suter.

E. Hauser, Vevey.

C'est alors le fermier survivant, reconnu de notoriété publique l'héritier de M. Arnould, demanda a rentrer en possession des biens de son bienfaiteur, d'où procès des héritiers directs.

L'affaire en était là, lorsqu'on découvrit dans la boue, pas très loin de l'habitation de M. Arnould, une masse de papier informe, détremmée, déchirée, mêlée à de la terre, dont quelques parcelles permirent de découvrir que l'on se trouvait en présence d'écrits pouvant avoir une certaine importance. On manda le fermier qui réunit les fragments qu'il put trouver du dit papier ; on les lava, on enleva la terre, puis on rassembla tous ces lambeaux de papier, réduits à l'état de bouillie et que le temps menaçait de faire disparaître complètement. L'on manda les photographes du pays pour reproduire en toute hâte ces précieux débris rassemblés et tenant à peine tant ils étaient restés longtemps dans l'eau et dans la boue.

Les photographes de l'endroit, malgré tous leurs efforts et leurs nombreux essais, ne purent obtenir que le n° 1, que je vous envoie et qui était bien la reproduction des formes, mais sur laquelle on ne voyait aucune trace d'écriture, ce qui devait fatalement arriver, puisque le papier dont la pâte était mélangée de terre était d'une couleur jaunâtre, pendant que l'encre, peu visible, était de couleur violette très pâle.

C'est alors que l'on vint me trouver et que la chose me semblant intéressante, je me suis amusé à faire le cliché n° 2, que je vous envoie en même temps que cette lettre.

Comme vous le voyez, ce dernier est complet ; il est fait sur plaque orthochromatique, avec écran jaune multipliant la pose par 15.

Je vous joins même un agrandissement très fort d'une partie du testament qui vient de faire gagner au fermier son procès devant la cour. Il l'avait perdu une première

fois, le tribunal alléguant que le quantième du mois manquait. Dans l'image n<sup>o</sup> 2 du testament, en effet, on ne voit pas la première lettre du quantième de la date : elle sort très visible « p » dans l'agrandissement qui représente la figure n<sup>o</sup> 3. Le « p » faisant bien preuve du mot premier, dont les 6 lettres remplissent d'ailleurs exactement le vide entre « le..... et août ».

J'ai pensé, Monsieur, que cette petite histoire pourrait avoir pour vous quelque intérêt, et je vous autorise bien volontiers à reproduire des épreuves pour les lecteurs de votre journal.

Les cas dans lesquels il faut se servir de plaques orthochromatiques et d'écrans sont extrêmement nombreux ; j'ai pensé que, par suite de la question d'argent qui s'attache à mon histoire, l'exemple serait frappant et déciderait peut-être quelques professionnels à les utiliser ; cela leur éviterait les mécomptes que quelques-uns d'entre eux ont eus dans la photographie du testament en question, et cela dispenserait peut-être ceux dont ce n'est pas le métier de leur concurrence. Tout le monde, croyez-le bien, y trouverait son compte.

H. BELLINI.

Les épreuves jointes à cette lettre sont vraiment fort intéressantes et elles donnent une idée parfaite de l'ingéniosité déployée par M. Bellini dans la recherche de la vérité au sein d'une pareille bouillie.

L. V.

